



Saint Vincent

Qui était Saint Vincent ?

Vincent est né à la fin du 3ème siècle dans une famille espagnole noble. Très jeune, il devient diacre puis archidiacre à Saragosse. Il était chargé de l'administration des biens de l'église mais il prêchait aussi dans les lieux de culte à la place de l'évêque de Saragosse, Valère.

Le souvenir de son martyre se propagea dans tout le monde chrétien. En 542, le fils de Clovis, Childebert, rapporte de Saragosse la tunique de Vincent. Son culte, très populaire en Espagne, se répandit en France où il est devenu le patron des vignerons.

Notons que les Saints portant le prénom de Vincent sont nombreux. Nous citerons pour exemple St Vincent de Paul.

La raison pour laquelle Saint Vincent est devenu le patron des vignerons est sinon oubliée, du moins perdue de vue dans les régions non viticoles.

La saint Vincent

La Saint Vincent qui est fêtée le 22 janvier est la fête des vignerons. Certains vignobles, comme la Bourgogne organisent, chaque année, une Saint Vincent tournante : c'est ainsi qu'en 1938 fut créée la "Saint-Vincent Tournante", célébrée chaque année dans un village viticole différent de Bourgogne, démontrant par là le désir de la Confrérie des Chevaliers du Tastevin de défendre avec la même ardeur tous les vins de Bourgogne sans exception.

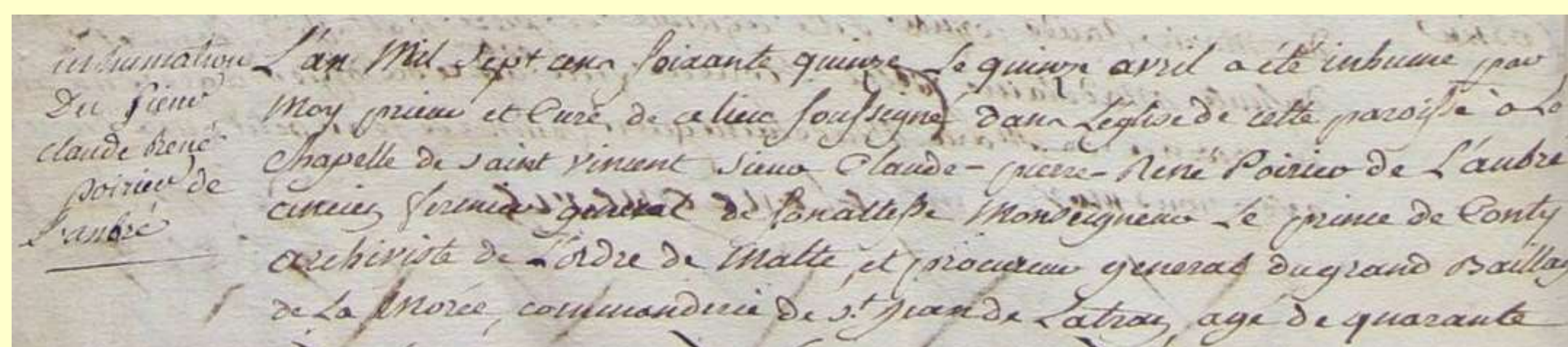


Confrérie des chevaliers du Tastevin

Saint Vincent à Marcoussis.

Nous n'avons pas de précision sur l'origine de la statue de Saint Vincent mais à la lecture des registres paroissiaux, nous avons une indication sur la chapelle de Saint Vincent au 18^{ème} siècle.

En 1775, une personne est inhumée devant la chapelle de Saint Vincent



« L'an mille sept cent soixante quinze, le quinze avril a été inhumé par moi, prieur et curé de ce lieu soussigné dans l'église de cette paroisse à la **chapelle de Saint Vincent** sieur Claude-Pierre-René Poirier de l'Aubré ancien fermier général de son altesse Monseigneur le prince de Conty, archiviste de l'ordre de Malte et procureur général du grand Baillage de la Morée commanderie de Saint Jean de Latran, âgé de quarante sept ans... »...





La statue de Saint Vincent 1

A l'occasion d'une exposition organisée dans l'église, en 1997, nous avons découvert la statue de Saint Vincent qui était cachée sous l'escalier de la sacristie et rongée par les vers.

L'AHM a alors décidé de faire restaurer cette statue pour la remettre en place dans l'église car elle représente le passé agricole de Marcoussis et en particulier de la vigne et les vignerons.

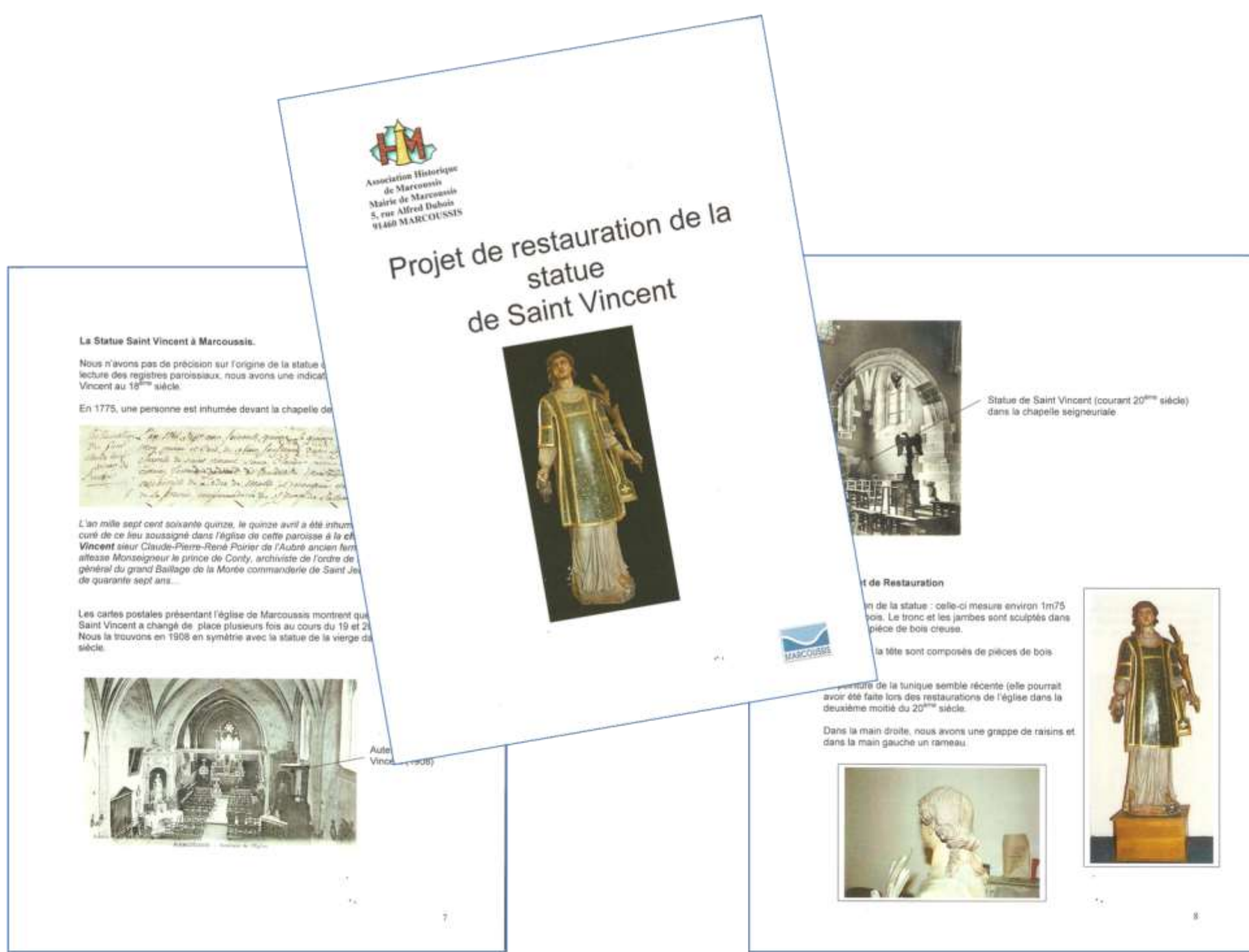
Plusieurs démarches seront entreprises auprès du Pèlerin Magazine pour obtenir une aide, sans suite favorable.

En 2015, l'AHM organise une collecte de dons avec le soutien de la paroisse et du cercle œnologique de Marcoussis.

La Caisse locale du Crédit Agricole de Montlhéry sollicitée décide d'accorder 1000 €

En parallèle, l'AHM, avec l'accord de la Mairie, fait faire des devis de restauration de la statue.

C'est seulement après l'accord de la conservatrice départementale du patrimoine mobilier que Madame Chicoineau est retenue pour réaliser la restauration qui sera terminée fin 2015.



Projet de restauration

Affiche d'appel au don en 2015

APPEL AUX DONNS PROJET DE RESTAURATION DE LA STATUE DE SAINT VINCENT

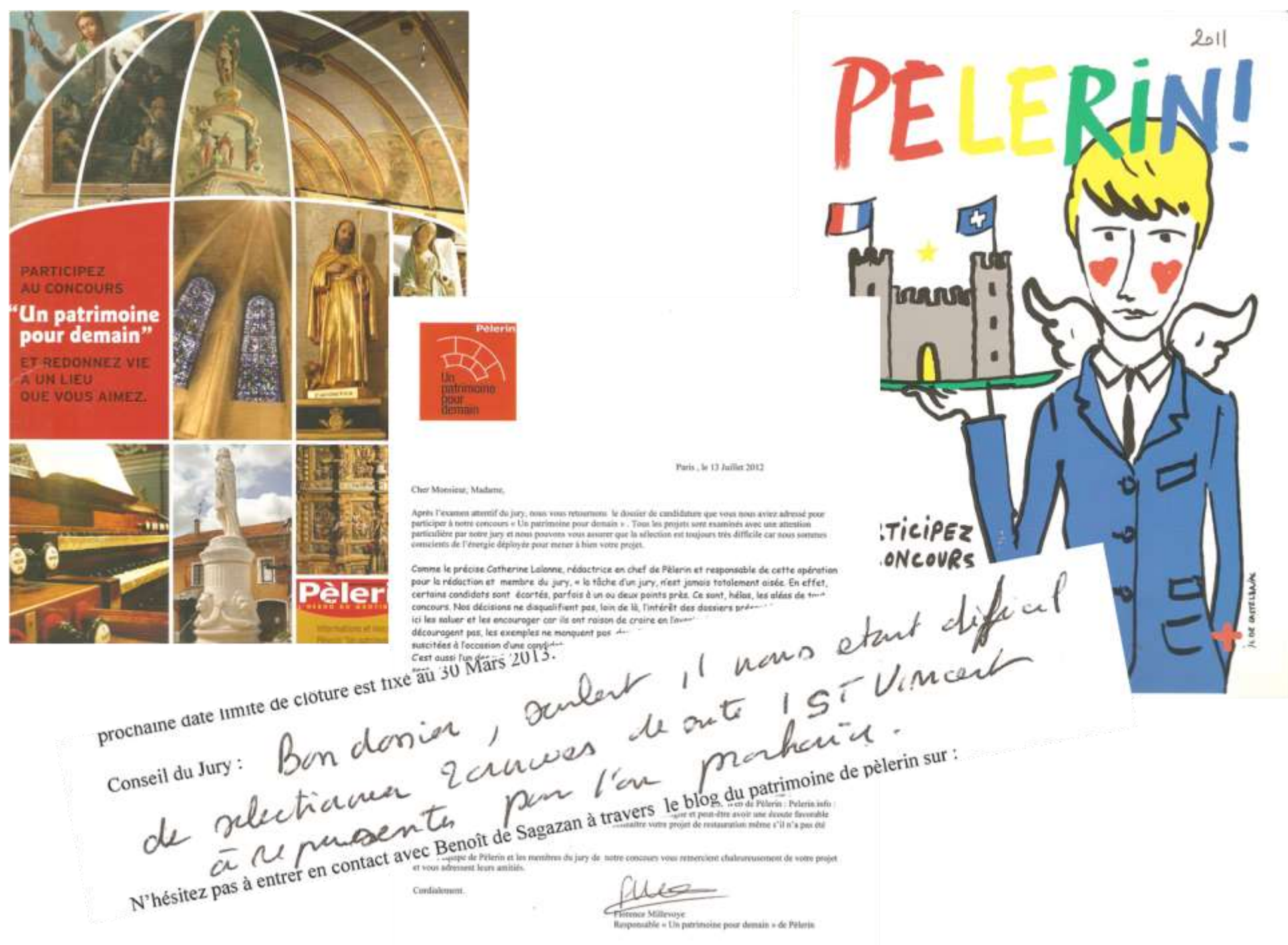
La Mairie de Marcoussis, en association avec l'Association historique de Marcoussis, restaure la statue de Saint Vincent pour la remettre en place dans l'église.

Cette statue qui nécessite une restauration urgente retrouvera sa place le 22 janvier prochain pour la Saint Vincent. Ce sera l'occasion pour l'AHM de rappeler le passé viticole de Marcoussis.

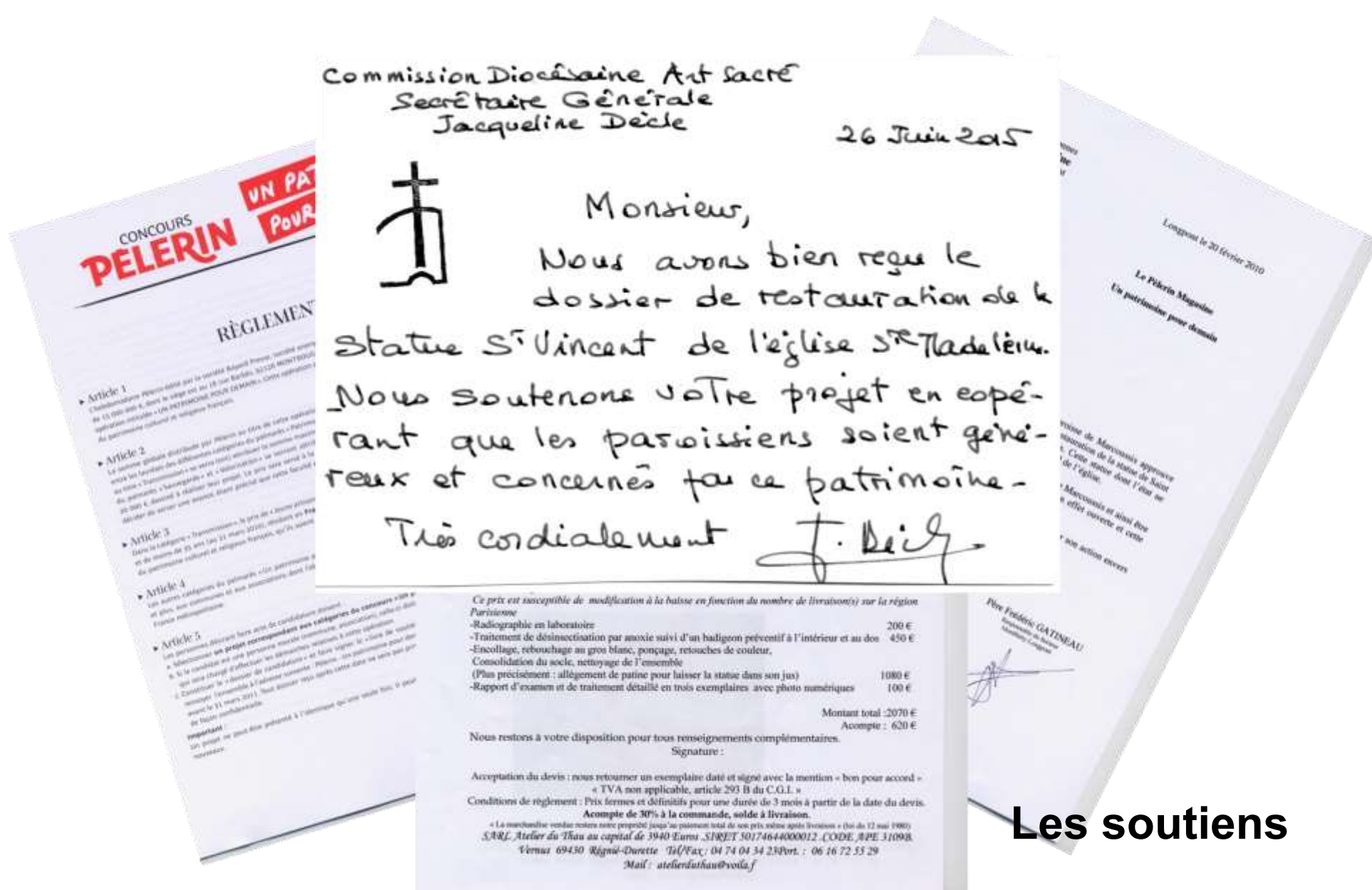
Le financement sera assuré en partie par le CREDIT AGRICOLE et par vos dons. L'Association historique de Marcoussis est habilitée à délivrer des reçus fiscaux vous permettant de déduire 66% du don de vos impôts.

Demandez une plaquette à l'AHM ou faites directement un chèque à l'ordre de l'AHM.

AHM, 5, rue Alfred Dubois 91460 Marcoussis



Concours du Pèlerin Magazine



Les soutiens

En complément des démarches infructueuses auprès du Pèlerin Magazine il a été nécessaire d'obtenir les autorisations de la Mairie, des autorités diocésaines mais aussi de la direction des archives et du Patrimoine mobilier de l'Essonne. Plusieurs devis ont été établis et c'est sur les recommandations de la direction des archives que le devis de Madame Chicoineau a été retenu.





La statue de Saint Vincent 2

La restauration de la statue a été confiée à Madame Chicoineau :Voici quelques illustrations de cette restauration :



La statue au départ



Quelques détails avant et après restauration



Le retour de la statue avec Mme Chicoineau , le père Jean-Blaise et Patrick Bourguell



La base de la statue avant et après restauration



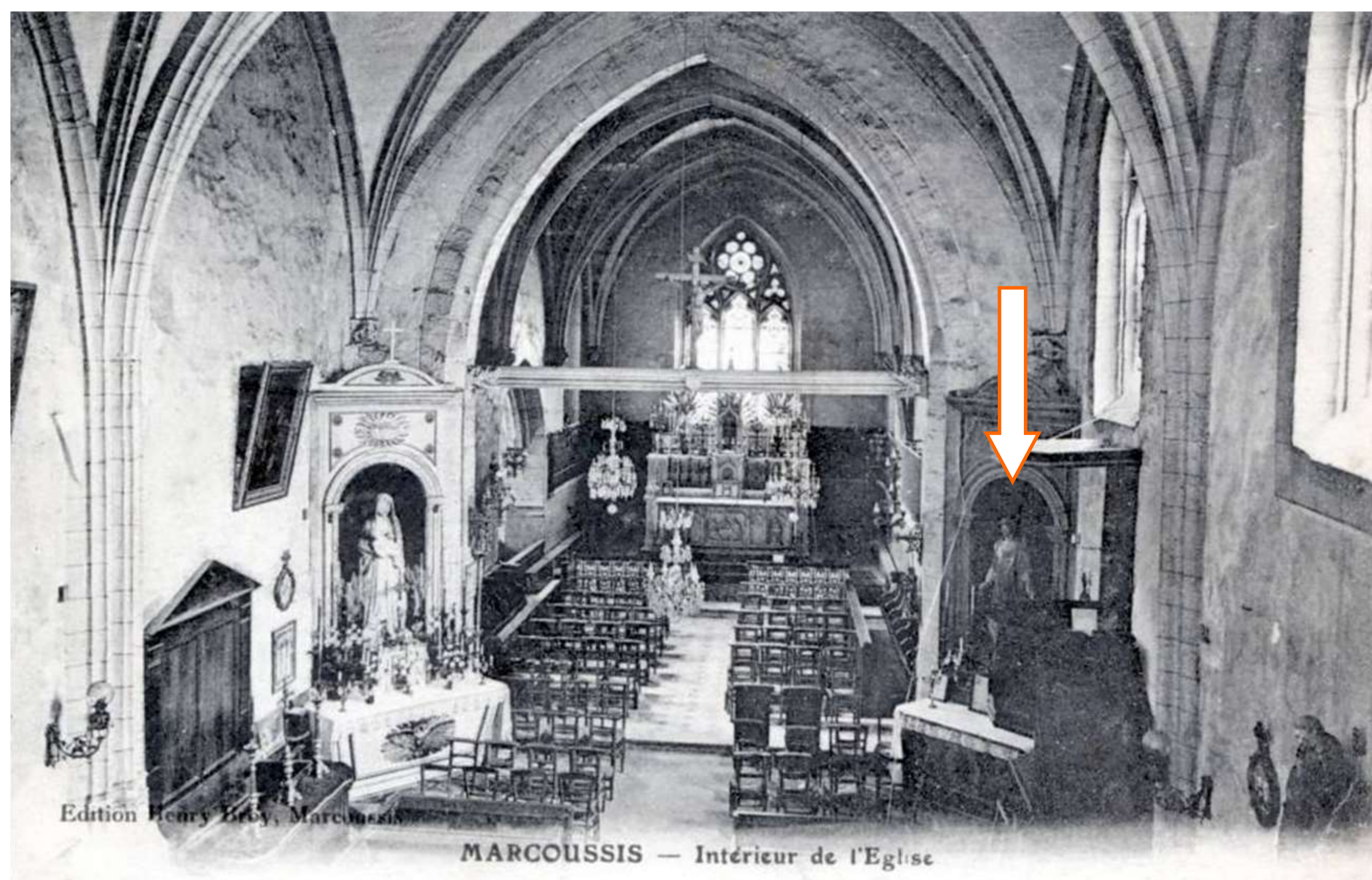
Ile de France





La statue de Saint Vincent 3

La place de la statue de Saint Vincent a été modifiée en fonction des aménagements et des travaux réalisés dans l'église :



En 1908, la statue se situe sur la droite dans la nef



Statue dans la chapelle



La statue est replacée contre le pilier gauche entre le chœur et la nef



REMERCIEMENTS

Cette restauration a été possible grâce aux donateurs privés et à la Caisse locale du Crédit Agricole : 3 310 € ont été collectés.

Les donateurs sont :

- **Des particuliers** : les familles Hoh, de Foucaud, Lethiers, Labadie, Moreau, Noël, Bourgueil, Landeau, D'Orglandes, Cavignac, Vasseur, Arrambourg, Pasquette, Manon et d'autres personnes souhaitant rester anonymes.

- **La Paroisse**

- **La Caisse locale du Crédit Agricole représentée par son président**

Nous remercions aussi la **direction des archives et du Patrimoine mobilier de l'Essonne**

et la **Mairie de Marcoussis** et ses services techniques..



île de France

Caisse Locale de MONTLHERY

Crédit Photos : Carlier J, Manon JC, Melchior R, Studios Magda, AHM...
Recherches : Pasquette C, Melchior. R..



île de France





La vigne à Marcoussis

Le prieuré de Saint Wandrille

Nous devons sans doute le premier développement de Marcoussis à la Vigne. En effet, l'abbaye de Saint Wandrille située dans la vallée de la Seine, en aval de Rouen, possédait un carré de vigne à Marcoussis et un prieuré à Guillerville. (Linus)

Dans une charte du 21 mars 854, Charles le Chauve affectait aux religieux de Fontenelles – Saint Wandrille, Butio et Marcoussis : « *Bucionem cum vineola in Marcocincto* » Butio se situait près de Monthéry (Guillerville) et il y avait un carré de vigne à Marcoussis. C'est dans ce carré de vigne que les moines vont construire au XIIème siècle le prieuré et l'église qui deviendra l'église paroissiale.

Le prieuré va perdurer jusqu'à la Révolution puis sera démantelé en plusieurs propriétés.

Le cloître de Saint Wandrille



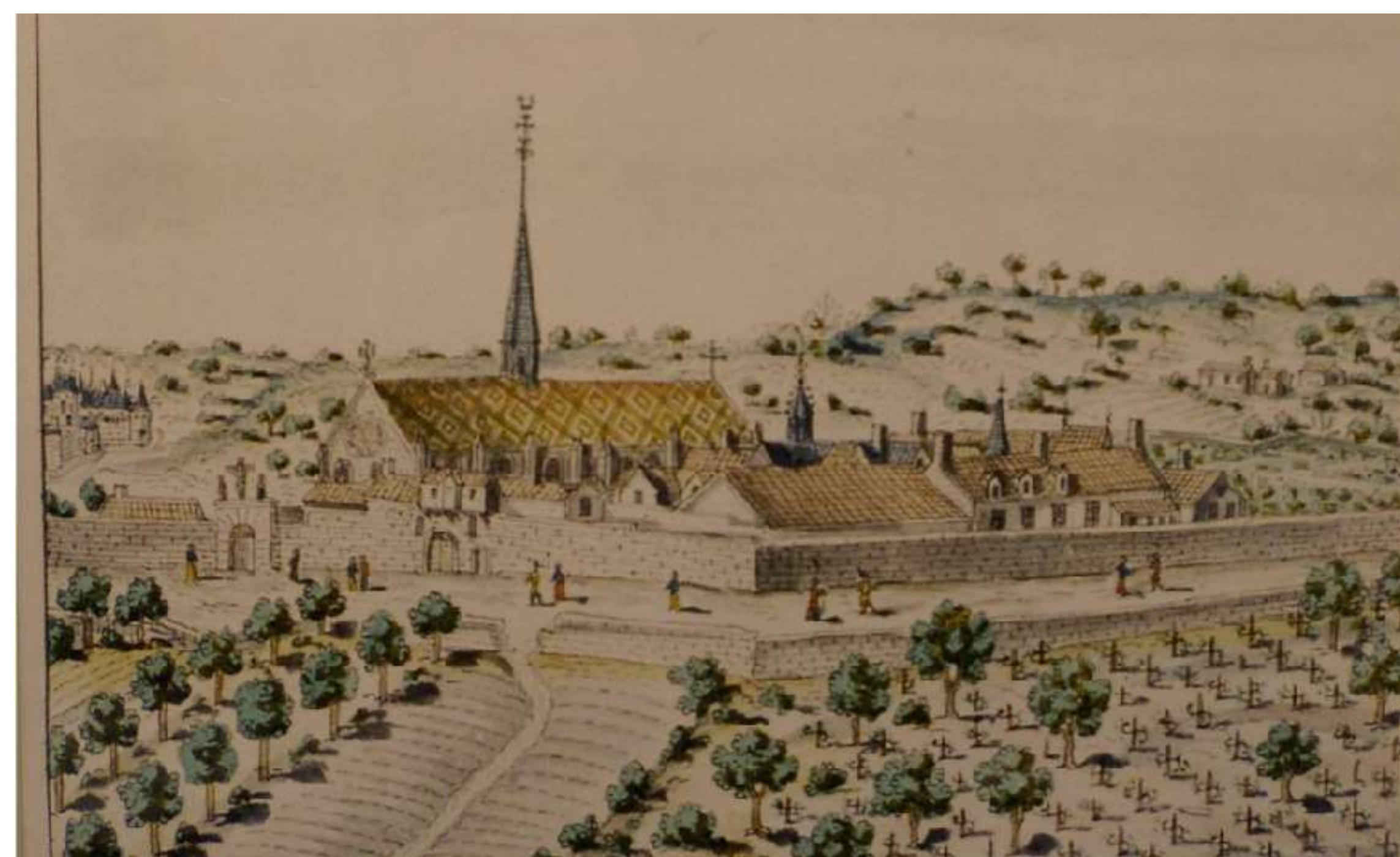
Au XIIIème siècle, Lestard, seigneur de Marcoussis part en croisade. Il donne, par lettre du 28 juin 1201 à l'abbaye de Saint Wandrille et aux moines qui y servaient Dieu, le cens et le pressage de deux vignes qui se trouvaient au val-Héroart ou Hérouard (1) et intégralement tous les revenus attachés aux vignes.

(1) Val Hérouard : ancien nom de la vallée de la Sallemouille

Le monastère des Célestins

Au début du XVème siècle, Jean de Montagu édifie son château, reconstruit le chœur de l'église paroissiale et construit le monastère des Célestins. Les moines célestins possèdent de nombreux biens et des vignes. Une représentation du monastère au XVIème siècle montre les vignes. Les caves encore existantes sous la pelouse du parc des Célestins devaient recevoir le vin du Monastère.

Dans un inventaire de 1792, on recense aux Célestins « une pièce qui servait à fermer les tonneaux et autres effets servant à la vendange et aujourd'hui d'écurie ».



Monastère des Célestins et vignes



Caves des Célestins



Enluminure du terrier de Graville montrant un ouvrier taillant la vigne



Une grande pierre trouvée dans les ruines du château de Montagu pourrait être la pierre du pressoir banal sur lequel les paysans devaient venir presser le raisin et payer les taxes.



Extraits du plan d'intendance de 1775 montrant en jaunes les vignes et terres à vignes fin XVIIIème (52 ha environ)





La vigne à Marcoussis

Au cours du XIXème siècle, nous retrouvons des références à la vigne dans les archives municipales. Nous y verrons entre autres le ban des vendanges et les gardes messiers. Le **ban des vendanges** fixait la date de la vendange. Nous pouvons remarquer au fil des années la variation de la date des vendanges. Les **gardes messiers** étaient chargés de faire respecter la date de la vendange et d'éviter le pillage des vignes.

Le Ban des vendanges : Le ban des vendanges est l'autorisation administrative de commencer la récolte du raisin. Le terme exact est *lever le ban des vendanges*, c'est-à-dire l'interdiction de commencer à cueillir le raisin

L'an mil huit cent trente sept, le dimanche huit octobre le conseil municipal de la commune de Marcoussis, assemblé sous la présidence du sieur Petit, adjoint, et plusieurs notables de la commune présents. Le sieur Petit, adjoint, a porté sa parole à l'assemblée. Messieurs la maturité des raisins est proche, le désir des habitants serait de recueillir les vendanges dans quelques jours, raison pour laquelle j'ai fait convoquer aujourd'hui une assemblée générale à l'effet de délibérer et de fixer le jour de l'ouverture des vendanges qui se feront sur le territoire de cette commune.

Sur le oui le sieur Petit et le conseil municipal ont fait appeler les gardes messiers reçus en cette commune lesquels dans l'instant intervenus ont dit qu'il était temps de fixer le jour des vendanges et après plusieurs rapports du conseil municipal et de plusieurs notables de ladite commune, le jour a été fixé à mardi dix du courant.

Fait défense le conseil municipal à toute personne de faire vendanger dans l'étendue du territoire de cette commune avant le jour ci-dessus fixé, à moins qu'il n'y ait nécessité pressante et qu'il n'en ait obtenu notre permission. Le conseil fait pareillement défense à toute personne de grappier et d'effeuiller les vignes d'autrui avant le délai de quinze jours expirés à compter du jour de l'ouverture des vendanges. Enjoignons les gardes messiers de veiller exactement pendant la quinzaine des vendanges afin que personne ne contrevienne aux défenses ci-dessus statuées et au garde champêtre d'y tenir la main et d'en dresser procès verbal contre ceux qui se trouveraient délinquants.

Fait et délibéré par nous en conseil les jour, mois et an ci-dessus et ont signé suivent les signatures : Petit, Vauglin, Retourné, Arranger, Leblanc, Manon, D....(non déchiffrée)



Ban des vendanges pour la campagne 2016

Pour le Beaujolais, Le **ban des vendanges** qui donne le feu vert pour démarquer le ramassage est fixé par arrêté préfectoral. Cette année la date était fixée au **17 septembre**

Les gardes messiers : Officiers chargés de la surveillance des récoltes. A la manière du garde champêtre, le messier a pour rôle de protéger les produits du sol et dans le cas de la vigne de faire respecter le ban des vendanges.

Le dix septembre mil huit cent trente sept le conseil municipal assemblé sous la présidence de M. le maire sur l'avis du conseil municipal et de Messieurs les habitants attendu que l'étendue du territoire de la commune et la maturité des fruits de vignes et autres exigent la nomination de messiers pour la garde conjointement avec le garde champêtre a nommé Gardes Messiers Jean Petit dit Blaise, Charles Dubocq, Retourné remblacé (sic) par Manon Pierre Marie dit lapige, tous gens connus et habitants dans cette commune pour entrer en fonction de suite après avoir prêté le serment prescrit par la loi de bien remplir les fonctions qui leur sont attribuées et à exercer jusqu'après la récolte des fruits des vignes et des arbres.

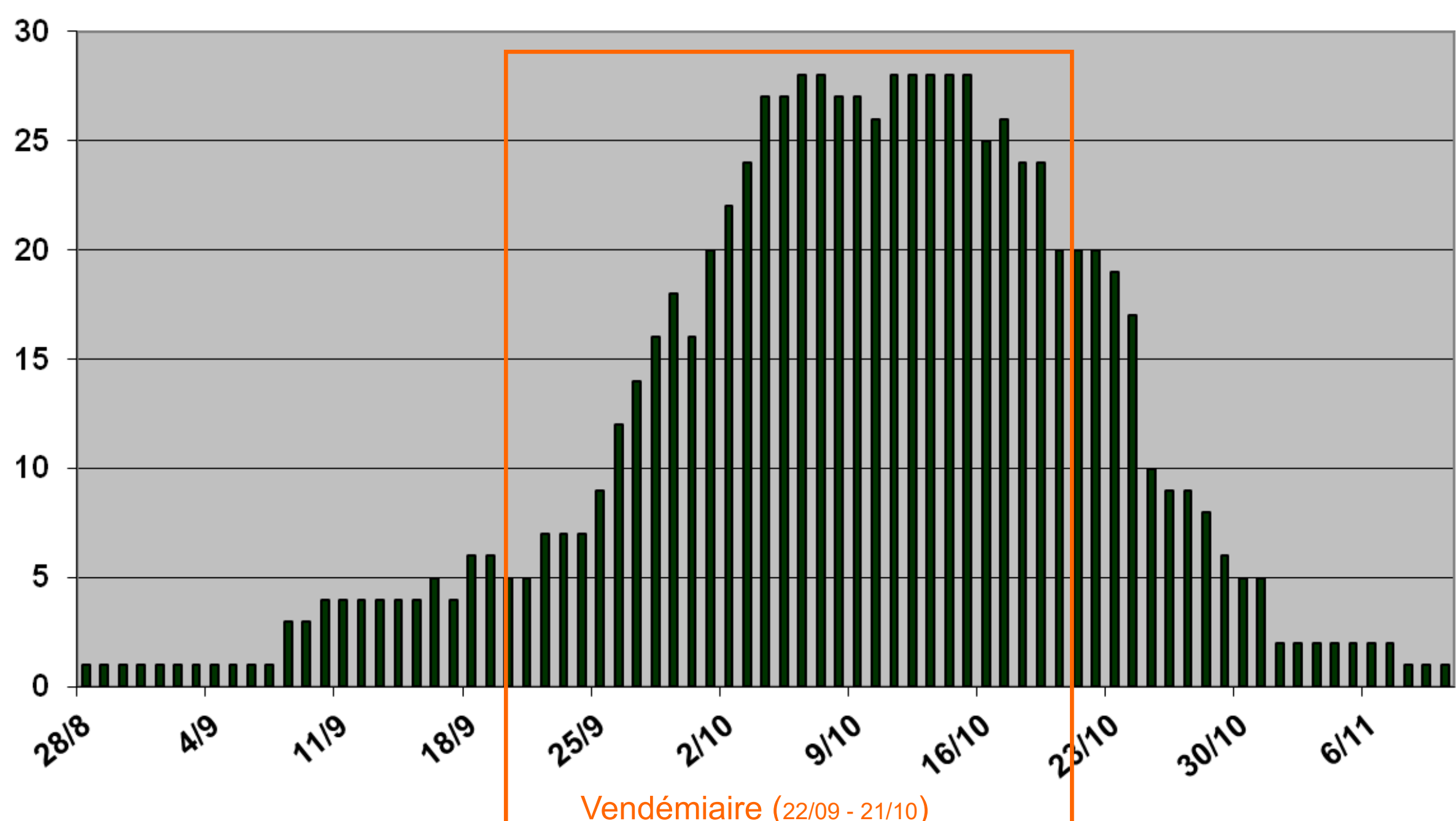
Le conseil a fixé à soixante centimes pour indemnité par arpent de vignes comme il est d'usage et ont signé après lecture suivent les signatures : Petit, Duval, Leblanc, Blin, Vauglin, Retourné, Arranger, Villard, Maitre... (non déchiffré).

Les gardes messiers : Officiers chargés de la surveillance des récoltes. A la manière du garde champêtre, le Messier a pour rôle de protéger les produits du sol et dans le cas de la vigne de faire respecter le ban des vendanges

Désignation des gardes messier dans une délibération du Conseil municipal du 18 septembre 1837

Désignation des propriétés	Propriétés imposables en					
	1812			1892		
	hectares	ares	centiares	hectares	ares	centiares
Terres labourables	665	46	86	1056	-	-
Jardins potagers	22	28	30	37	40	-
Objets d'agrément	2	56	05	10	-	-
Vignes	67	13	26	2	-	-
Prés	59	90	30	2	-	-
Pâtures	10	13	35	-	-	-
Bois taillis	635	61	78	523	-	-
Terrains plantés en vergers	7	15	75	-	-	-
Friches	13	84	50	-	-	-
Marnières	-	04	35	-	-	-
Etang	28	64	30	-	-	-
Mares	2	29	30	-	05	75
Fontaines, lavoirs, abreuvoirs, puits	-	18	55	-	20	-
Roches	-	68	80	-	-	-
Plantations nouvelles sur terre	3	98	80	-	-	-
Plantations nouvelles sur vignes	-	37	95	-	-	-
Sol des propriétés bâties	9	97	80	20	-	-
Total des propriétés imposables	1530	30	--	1650	65	75

Fréquence des jours de vendanges à Marcoussis entre 1809 et 1873



La disparition de la vigne

Nous avons quelques données chiffrées sur les surfaces de vigne au XIXème siècle. La disparition de la vigne s'explique par le développement des cultures maraîchères, le transport de vin par camions et le phylloxera, parasite qui dévasta toutes les vignes de France. L'utilisation de cépages américains résistants au phylloxera a permis la replantation de vignes greffées dans des régions plus favorables. Quelques vignes ont perduré à Marcoussis mais le cépage utilisé est aujourd'hui interdit (Baco)



Vigne Machelard (Chouanville)

Répartition des cultures à Marcoussis (Monographie de l'instituteur Mercier réalisée en 1899





La vigne à Marcoussis

Les vendanges



COMMUNE DE MARCOUSSIS

RELEVÉ nominatif des déclarations de récoltes de vin effectuées en 1939.

N° d'ordre des déclarations.	Noms et prénoms des vignerons.	Superficie des vignes.	quantités produites	Dates des déclarations.
37	: LEROY, Léon.	: 15 ares	: 900 litres	: 27 octobre 1939
38	: BUISSON, Casimir, Eug.	: 8 ares	: 660 litres	: 31 octobre 1939
39	: PUVRIER, Georges Ad.	: 3 ares	: 100 litres	: 31 octobre 1939
40	: COTELLE, Mille.	: 3 ares	: 175 litres	: 1 novembre 1939
41	: COTELLE, Georges	: 3 ares	: 175 litres	: 1 novembre 1939
42	: LAINT, Louis.	: 17 ares	: 300 litres	: 1 novembre 1939
43	: LEROY, Georges.	: 15 ares	: 725 litres	: 3 novembre 1939
44	: BROY, Charles.	: 3 ares	: 200 litres	: 3 novembre 1939
45	: MANON, François Alb.	: 2 ares	: 400 litres	: 3 novembre 1939
46	: VASSEUR, Georges	: 6 ares	: 440 litres	: 3 novembre 1939
47	: HERVET, Eugène Char.	: 4 ares	: 320 litres	: 3 novembre 1939
48	: MANON, Alfred.	: 8 ares	: 220 litres	: 3 novembre 1939
49	: PEYRIER, Gustave.	: 6 ares	: 500 litres	: 4 novembre 1939
50	: PETIT, Benjamin	: 4 ares	: 300 litres	: 4 novembre 1939
1	: VASSEUR, Roger.	: 5 ares	: 500 litres	: 7 novembre 1939
2	: SEN, Paul.	: 8 ares	: 500 litres	: 7 novembre 1939
3	: BRISSON, Eugène	: 3 ares	: 200 litres	: 7 novembre 1939
4	: SEMOEN, Paul.	: 10 ares	: 400 litres	: 7 novembre 1939
5	: LEROY, Jules Basile	: 8 ares	: 400 litres	: 7 novembre 1939
6	: LEROY, Léon	: 15 ares	: 500 litres	: 14 novembre 1939

TOTAL.... 7965 litres

Marcoussis le 15 novembre 1939

Vendange chez la famille Manon

En 1939, a Marcoussis, 20 propriétaires déclaraient 7265 litres de vin produits sur une surface de 126 ares



Dernières vendanges de la vigne Machelard (Photos J Carlier)

Lettres du Maire

4H1 Le 20 janvier 1873.

M. le brigadier

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai autorisé les marchands de vin de Marcoussis à laisser leurs établissements ouverts mercredi prochain 22 courant jusqu'à deux heures du matin à l'occasion de la St Vincent fête des vignerons très nombreux dans ma commune, qui se réunissent tous les ans à pareille époque, comme c'est l'usage Agréé

2D25 Le 16 janvier 1879

Monsieur le Brigadier

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'occasion de la Saint Vincent, fête des vignerons de la commune j'ai autorisé les sieurs LAMBERT et FREMIN de laisser leurs établissements ouverts la nuit de mercredi jusqu'à deux heures du matin, attendu que deux banquets suivis de bals auront lieu dans ces deux établissements. J'espère que vous ne verrez pas d'inconvénient à cette autorisation. Dans le cas contraire, je vous prie de m'en informer. Agréé

Quelques cafés de Marcoussis



Commerce de vin des établissements BOUAT (Boulevard Nélaton) originaires de Gallargues (Gard)



Aujourd'hui, la vigne de Marcoussis est limitée à quelques céps. En 2011, l'AHM avait suggéré de racheter ou de replanter un carré de vigne mais il semble que la replantation dans la côte de l'Escargot (« Petit Nice » autrefois) ne soit pas possible en raison de la qualité du sous sol et de plus cela nécessiterait beaucoup d'entretien.



ile de France

